



Dossier suivi par
Hervé DUBOURG
Inspecteur de l'éducation nationale – Sciences et Techniques Industrielles

Orléans, le 09 mars 2022

Division des Examens et Concours
Catherine AWUSSI
Elodie PRIEUR
Tél. : 02 38 79 46 26

La rectrice,
Chancelière des universités

à

Carnelle AISSI
Gestionnaire organisation
ce.decorga@ac-orleans-tours.fr

Mesdames et messieurs les recteurs d'académie
Mesdames et messieurs les chefs de division des
examens et concours
Monsieur le directeur du SIEC

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Brevet professionnel Peintre Applicateur de Revêtements - Session 2022

RÉFÉRENCES :

- Articles D.337-95 à D.337-124 du code de l'éducation relatifs au Brevet Professionnel
- Arrêté du 3 mars 2016 modifiant les unités d'enseignement général des brevets professionnels : définition des épreuves et des règlements d'examen
- Arrêté du 13 mai 2016 portant création de la spécialité Peintre Applicateur de Revêtements de brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

La responsabilité de l'élaboration et la mise en place des sujets au plan national du Brevet Professionnel « Peintre Applicateur de Revêtements » est confiée au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours.

Dans ce cadre, je vous adresse la circulaire d'organisation et d'évaluation de cette spécialité, qui doit être diffusée aux centres d'examen concernés dans votre académie.

En cas de difficulté pendant le déroulement des épreuves, vos services pourront prendre contact avec le bureau des sujets de l'Académie d'Orléans-Tours.

Elodie PRIEUR : 02 38 79 38 93
Mélanie TAMPLIER : 02 38 79 38 86
Courriel : ce.dec41@ac-orleans-tours.fr

1. CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier est fixé par les services de l'administration centrale et joint en annexe 1.

2. CONSIGNES GÉNÉRALES

Conformément à la circulaire n° 2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques aux examens et concours de l'enseignement scolaire (baccalauréat, DNB, CAP, BEP, concours général, ...), les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite pour l'ensemble des épreuves professionnelles.



Mise à disposition d'un professeur/formateur ressource :

Chaque responsable d'établissement met à la disposition, durant le déroulement des épreuves pratiques, un de ses professeurs/formateur dit « professeur ressource ».

Ce dernier veille au bon déroulement des épreuves pratiques et apporte aux examinateurs toute assistance technique nécessaire. Il fournit, si nécessaire, les matériels et les matières d'œuvre en cours d'épreuve.

Ce professeur/formateur n'a pas vocation à intervenir dans l'interrogation ni dans l'évaluation des candidats. Il doit rester d'une neutralité absolue.

3. CENTRES D'EXAMEN

Les centres d'examen-seront ouverts dans les lycées professionnels publics préparant au Brevet Professionnel « Peintre Applicateur de Revêtements ».

Les élèves des lycées privés sous contrat et les candidats des centres de formation d'apprentis passeront les épreuves dans leur établissement d'origine, lorsque vous aurez désigné ceux-ci comme centre d'examen. (Cf. note de service 87.447 du 29-12-1987-BO du 7-01-1988)

4. ORGANISATION DES ÉPREUVES PROFESSIONNELLES PONCTUELLES

(Cf. règlement d'examen **en annexe 2**)

Les compétences du domaine professionnel sont évaluées par trois épreuves :

E1 (U11, U12, U13),

E2 (U20),

E3 (U31, U32).

4.1 - ÉPREUVE E.1 – Épreuve technologique - coefficient 8

Sous-épreuve E.11 - Étude et préparation d'un ouvrage - U.11 - coefficient 3

Contenu de la sous-épreuve :

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de la profession et de son environnement de mise en œuvre à partir d'un dossier de réalisation du chantier, comprenant un dossier technique et un dossier de questionnement (les dossiers sont au format numérique).

Le dossier de réalisation est **commun aux unités U11 et U12.**

Déroulement de la sous-épreuve :

- 30 minutes de prise de connaissance du dossier de réalisation ;

- 3h30 de composition écrite.

Les dossiers de questionnement seront àagrafer dans des copies d'examen remplies pour l'anonymat.

Convocation des candidats :

Le candidat sera convoqué **une seule fois** pour prendre connaissance du dossier de réalisation, avant la première des unités (U11 et/ou U12) du diplôme auquel il postule.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle de construction. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 ;

- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés (si prévus à l'épreuve) ;

- des moyens multimédias (si prévus à l'épreuve).



Le dossier sujet se décompose en trois parties :

1. Le dossier technique de l'ouvrage comprenant :

- la description de la situation professionnelle de la réalisation ;
- les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP... ;
- le planning général du chantier et les contraintes d'intervention ;
- les solutions techniques proposées ou à développer.

2. Le dossier de ressources comprenant :

- les plans et documents complémentaires au dossier technique ;
- les pièces graphiques architecturales, stylistiques et photographiques ;
- les catalogues et fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
- les règles en vigueur et normes applicables au projet ;
- les accès éventuels aux sites "Internet" d'organismes professionnels, fournisseurs, etc.... ;
- les fiches techniques relatives aux matériels, machines et outillages ;
- les moyens humains et matériels disponibles ou mobilisables ;
- le planning de la réalisation de l'ouvrage ;
- les éléments du PPSPS relatifs aux lots concernés ;
- les données et consignes particulières à cette réalisation.

3. Le dossier de questionnement sur lequel le candidat répond aux problématiques posées.

Un dossier de proposition de corrigé est fourni pour la correction.

4.2 - ÉPREUVE E.1 - Épreuve technologique - coefficient 8

Sous-épreuve E.12 - Réalisation d'un projet esthétique et décoratif - U.12 - coefficient 3 :

Contenu de la sous-épreuve :

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de la profession et de son environnement de mise en œuvre à partir d'un dossier de réalisation du chantier, comprenant un dossier technique numérique et un dossier questionnement.

Le dossier de réalisation est **commun aux unités U11 et U12.**

En réponse à un cahier des charges et à partir d'un corpus documentaire, il est demandé au candidat :

- d'exploiter les ressources mises à disposition pour constituer un dossier de projet ;
- de rechercher une proposition esthétique et/ou stylistique en réponse à un cahier des charges ;
- de la traduire graphiquement en intégrant les notions de traitement d'aspect (couleurs, matières, ...).

Déroulement de la sous-épreuve :

- 3 heures de composition.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle de dessin-projet équipée d'un point d'eau et de matériels informatiques (si prévus à l'épreuve).

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir au moins un dossier de format A3 ;
- les moyens informatiques et logiciels professionnels adaptés (si prévus à l'épreuve) ;
- des moyens multimédias (si prévus à l'épreuve).



En réponse à des demandes, le candidat réalisera :

- sa sélection de ressources nécessaires ;
- des analyses écrites et/ou graphiques ;
- des recherches graphiques et chromatiques ;
- le développement d'une proposition en utilisant les moyens graphiques adéquats et en justifiant ses choix.

Les candidats recevront avec leur convocation une fiche de préparation de matériels pour réaliser l'épreuve.

La correction des copies des candidats devra être réalisée par des enseignants d'arts appliqués associés à des enseignants du domaine professionnel.

Cas particuliers des candidats ne passant que cette sous-épreuve :

Ils devront pouvoir bénéficier de 30 minutes de lecture des dossiers avant de composer l'épreuve. La durée à prévoir sera de 30mn de lecture + 3h00 de composition.

Surveillance des deux sous-épreuves E11 et E12 :

Les organisateurs veilleront à ce qu'un formateur disciplinaire soit retenu en veille afin d'assurer la transmission des questions en cas de besoin (*selon la procédure définie dans la circulaire « alerte sujet »*).

4.3 - ÉPREUVE E.1 - Épreuve technologique - coefficient 8

Sous-épreuve E.13 - Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise - U.13 - coefficient 2 :

Contenu de la sous-épreuve :

Elle s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa formation, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à rendre compte des activités réalisées dans le cadre des activités de réalisation (fabrication et mise en œuvre sur chantier), à communiquer avec les interlocuteurs du chantier et à l'animation d'une petite équipe.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les activités liées à la réalisation (fabrication et mise en œuvre sur chantier) et le suivi du travail demandé, effectués par le candidat en entreprise en relation avec le référentiel du domaine professionnel.

Déroulement de la sous-épreuve :

- épreuve orale, d'une durée de 30 minutes : 10 minutes de présentation, 20 minutes d'entretien. L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé de deux professeurs et d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

La date est fixée par l'IEN-ET en charge de l'organisation des épreuves du diplôme à partir du calendrier national.

Chaque IEN-ET veillera au respect des règles de déroulement précisées dans le règlement d'examen du référentiel du diplôme.



Le rapport d'activités : *(voir définition des épreuves du référentiel du diplôme)*

Ce rapport d'activité dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas quarante pages, sera mis à disposition des membres de la commission d'interrogation, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens, **huit jours avant la date de l'évaluation.**

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. La commission d'interrogation informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

4.4 - ÉPREUVE E-2 - Réalisation de travaux de finition - U.20 - coefficient 8

Contenu de l'épreuve :

Cette épreuve s'appuie sur la réalisation d'un ouvrage de la profession.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de réalisation d'un ouvrage.

Préparation de l'épreuve :

Un dossier de préparation des supports, de matériaux et de matériels est élaboré par les auteurs de sujets. Il sera envoyé aux centres d'examens par la division des examens de chaque académie.

Les références de matériaux et de revêtements y sont précisées.

Déroulement de l'épreuve :

Épreuve pratique, d'une durée de **20 à 24 heures.**

Le déroulé de l'épreuve comprend la lecture du dossier et la définition des solutions techniques et de mise en œuvre par rapport au travail à réaliser.

Chaque candidat dispose :

- d'un espace individuel de travail en atelier de réalisation et de mise en œuvre.
- de l'ensemble des moyens de réalisation individuels et/ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier sujet remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation des éléments et notamment :

- les plans d'exécution et de détail du travail à réaliser ;
- la liste des matériaux et des consommables à utiliser ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de réalisation à respecter.

Évaluation de l'épreuve :

Les candidats seront évalués en cours d'épreuve et à la fin. Les organisateurs veilleront à ce que des correcteurs soient présents durant le déroulement de l'épreuve. **Prévoir un évaluateur pour 4 candidats.**

Une fiche d'évaluation des correcteurs est fournie dans le dossier de l'épreuve. Elle comporte les éléments de correction et les consignes à suivre par les évaluateurs.

Les surveillants de cette épreuve veilleront à ce que les candidats soient équipés d'une tenue de travail adaptée. Le port des EPI sera évalué en cours d'épreuve.



4.5 - ÉPREUVE E.3 - Réalisation de travaux spécifiques - coefficient 4
Sous-épreuve E.31 - Pose de revêtements de sol - U.31 - coefficient 2

Contenu de la sous-épreuve :

Cette épreuve s'appuie sur la réalisation d'ouvrages de la profession.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de mise en œuvre de revêtements de sols en dalles, en lés, en plein.

Pour cela le candidat dispose :

- des documents techniques des matériaux à mettre en œuvre ;
- des matériels et outillages nécessaires à la réalisation de l'ouvrage ;
- des plans de détails et implantations particulières.

Préparation de la sous-épreuve :

Un dossier de préparation des supports, de matériaux et de matériels est élaboré par les auteurs de sujets. Il sera envoyé aux centres d'examens par la division des examens de chaque académie.

Les références de matériaux et de revêtements y sont précisées.

Déroulement de la sous-épreuve :

Épreuve pratique, d'une durée de **4 heures**.

Le déroulé de l'épreuve comprend la lecture du dossier et l'analyse de toutes les données nécessaires à la mise en œuvre de tout type de revêtements de sol.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail à l'atelier et de l'ensemble des moyens nécessaires à cette réalisation.

Le dossier sujet remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- les documents normatifs et prescriptions particulières ;
- la liste des matériaux et des produits à utiliser ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes, règles et normes de réalisation à respecter.

Évaluation de la sous-épreuve :

Les candidats seront évalués en cours d'épreuve et à la fin. Les organisateurs veilleront à ce que des correcteurs soient présents durant le déroulement de l'épreuve. **Prévoir un évaluateur pour 4 candidats.**

Une fiche d'évaluation des correcteurs est fournie dans le dossier de l'épreuve. Elle comporte les éléments de correction et les consignes à suivre par les évaluateurs.

Les surveillants de cette épreuve veilleront à ce que les candidats soient équipés d'une tenue de travail adaptée. Le port des EPI sera évalué en cours d'épreuve.

4.6 - ÉPREUVE E.3 - Réalisation de travaux spécifiques - coefficient 4
Sous-épreuve E.32 - Traitement de façades - U.32 - coefficient 2 :

Contenu de la sous-épreuve :

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées à la réalisation de traitements de façades allant du simple ravalement, de traitement en imperméabilisation à de l'isolation thermique par l'extérieur.



Les activités doivent permettre l'évaluation des compétences concernant :

- l'installation du chantier ;
- la préparation des supports ;
- la préparation des produits ;
- la mise en œuvre des produits.

Préparation de la sous-épreuve :

Un dossier de préparation des supports, de matériaux et de matériels est élaboré par les auteurs de sujets. Il sera envoyé aux centres d'examens par la division des examens de chaque académie.

Les références de matériaux et de revêtements y sont précisées.

Déroulement de la sous-épreuve :

Épreuve pratique, d'une durée de **4 heures**.

Le déroulé de l'épreuve comprend la lecture du dossier et l'analyse de toutes les données nécessaires à la mise en œuvre de produit de traitement de façades et d'isolation par l'extérieur.

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail, de l'ensemble des moyens nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la réalisation de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- les documents normatifs et prescriptions particulières ;
- la liste des matériaux et des produits à utiliser ;
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles ;
- les consignes particulières à respecter.

Évaluation de la sous-épreuve :

Les candidats seront évalués en cours d'épreuve et à la fin. Les organisateurs veilleront à ce que des correcteurs soient présents durant le déroulement de l'épreuve. **Prévoir un évaluateur pour 4 candidats.**

Une fiche d'évaluation des correcteurs est fournie dans le dossier de l'épreuve. Elle comporte les éléments de correction et les consignes à suivre par les évaluateurs.

Les surveillants de cette épreuve veilleront à ce que les candidats soient équipés d'une tenue de travail adaptée. Le port des EPI sera évalué en cours d'épreuve.

4.7 - PLANIFICATION DES ÉPREUVES E2 et E3 :

Afin de prendre en compte les contraintes de séchage et de durcissement des produits selon les préconisations des fabricants, un planning général des épreuves est donné. L'ensemble des épreuves et corrections est organisé lors d'une semaine de 5 jours.

Il conviendra à chaque organisateur de veiller à sa mise en place et au respect des durées préconisées.

5. CORRECTION, DÉLIBÉRATION

Les interrogateurs et correcteurs appliqueront strictement les principes énoncés dans la charte de déontologie des examens.

Cette charte constitue un document de référence et doit faire l'objet de la plus large diffusion.

Vous voudrez bien veiller à ce qu'elle soit annexée aux convocations des membres des jurys mais également affichée dans les centres d'examen, et plus particulièrement dans les locaux où se dérouleront les épreuves.



Le jury d'admission sera présidé par l'Inspecteur de l'Education Nationale qui veillera au bon déroulement de l'examen

6. MATÉRIEL DE PRÉPARATION – CENTRE DE TRANSMISSION DES SUJETS ET DES CORRIGÉS :

Les sujets et les corrigés ainsi que les dispositions particulières à l'utilisation de l'outil informatique vous seront transmis par le réseau SEFIA. Il vous appartiendra d'assurer la duplication des sujets pour chaque centre relevant de votre autorité.

Dans le cadre de la « préparation centre » vous assurerez également la transmission des consignes de préparation centres, ainsi que des fichiers informatiques nécessaires à la composition des candidats (chaque centre ayant la charge d'installer, selon le protocole informatique, ces fichiers sur les postes informatiques mis à disposition des candidats).

En aucun cas les « documents candidats » destinés à une lecture ou un travail informatique ne doivent être dupliqués sous forme « papier ».

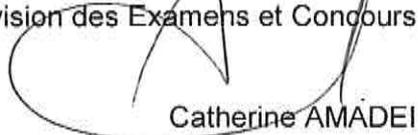
7. CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION :

Pour les candidats évalués par contrôle en cours de formation (CCF), les conditions sont définies par le règlement d'examen et par la définition des épreuves du référentiel de certification.

L'ensemble des éléments relatifs à la situation d'évaluation (sujet, données, copie du candidat) sont conservés dans l'établissement jusqu'à la session suivante et doivent pouvoir être communiqués au jury et à l'inspecteur de l'éducation nationale à tout moment, sur leur demande.

Je vous remercie d'assurer la diffusion de la présente circulaire auprès de tous les établissements de formation préparant au BP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS et les Inspecteurs de l'Education Nationale concernés.

Pour la Rectrice et par délégation
Pour le Secrétaire Général
La cheffe de la Division des Examens et Concours


Catherine AMADEI

Annexe 1 : calendrier 2022

Annexe 2 : règlement d'examen

Annexe 3 : dossier guide pour l'évaluation de la sous-épreuve E1- E13

Annexe 1

CALENDRIER DES ÉPREUVES BREVET PROFESSIONNEL

SESSION NORMALE DE PRINTEMPS 2022

PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS

Métropole – Réunion - Mayotte

Dates	Horaires / Durée	Épreuves	Nature
Jeudi 12 mai 2022	09h00 à 12h00	E5 - U50 Expression et connaissance du monde	Écrite
Mardi 31 mai 2022	08h00 à 12h00 (1)	E11-U11 – Étude et préparation d'un ouvrage	Écrite
	14h00 à 17h00 (2)	E12 –U12 – Réalisation d'un projet esthétique et décoratif	
Du lundi 23 mai 2022 au mercredi 15 juin 2022	Durée : 1 h00 Durée : 1 h00	E4 – U41 Mathématiques- E4 – U42 Sciences physiques et chimiques	Écrite et pratique
A l'initiative de chaque académie A partir du Lundi 30 mai 2022	Durée : 30 mn	E13 – U13 – Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprises	Orale
	Durée : De 20h00 à 24h00	E2- U20 – Réalisation de travaux de finition	Pratique
	Durée : 4h00	E31 – U31 – Pose de revêtements de sol	Pratique
	Durée : 4h00	E32 – U32 – Traitement de façade	Pratique
A l'initiative de chaque académie	Durée : 20 mn*	E6 – U60 Langue vivante	Orale

(1) De 8h00 à 8h30 lecture du dossier technique.

(2) Les candidats qui ne présenteraient pas la sous-épreuve U11, seront convoqués trente minutes avant le début de la sous-épreuve U12, pour analyser le dossier technique, support des sous-épreuves U11 et U12.
Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve au candidat présentant plusieurs sous-épreuves.

*La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation pour la première partie de l'épreuve.

ANNEXE 2

RÈGLEMENT D'EXAMEN

ÉPREUVES	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
DOMAINE PROFESSIONNEL								
E.1 Épreuve technologique		8						
Sous-épreuve E.11 : Étude et préparation d'un ouvrage	<u>U11</u>	3	Ponctuel écrit	30min ⁽¹⁾ + 3h30	CCF	-	Ponctuel écrit	30min ⁽¹⁾ + 3h30
Sous-épreuve E.12 : Réalisation d'un projet esthétique et décoratif	<u>U12</u>	3	Ponctuel écrit	3h	CCF	-	Ponctuel écrit	3h
Sous-épreuve E.13 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	<u>U13</u>	2	Ponctuel oral	30min	CCF	-	Ponctuel oral	30min
E.2 Réalisation de travaux de Finition	<u>U20</u>	8	Ponctuel pratique	20h à 24h	CCF	-	Ponctuel pratique	20h à 24h
E.3 Réalisation de travaux spécifiques		4						
Sous-épreuve E.31 : Pose de revêtements de sol	<u>U31</u>	2	CCF	-	CCF	-	Ponctuel pratique	4h
Sous-épreuve E.32 : Traitement de façades	<u>U32</u>	2	CCF	-	CCF	-	Ponctuel pratique	4h
DOMAINES GÉNÉRAUX								
E.4 : Mathématiques - Sciences physiques et chimiques		2						
Sous-épreuve E.41 : Mathématiques	<u>U41</u>	1	Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	-	Ponctuel écrit et pratique	1h
Sous-épreuve E.42 : Sciences physiques et chimiques	<u>U42</u>	1	Ponctuel écrit et pratique	1h	CCF	-	Ponctuel écrit et pratique	1h
E.5 : Expression et connaissance du monde	<u>U50</u>	3	Ponctuel écrit	3h	CCF	-	Ponctuel écrit	3h
E.6 : Langue vivante	<u>U60</u>	1	CCF	-	CCF	-	Ponctuel oral	10 min ⁽²⁾

(1) lecture préalable du dossier technique

(2) dont 5 minutes de préparation pour la 1^{ère} partie de l'épreuve.

Le candidat choisit l'une des 4 langues vivantes suivantes : anglais, allemand, italien, espagnol.

ANNEXE 3

Dossier guide pour l'évaluation de la sous-épreuve E1-E13 :

Ce guide a été fourni en documents annexes aux centres de formation lors de la mise en œuvre du nouveau référentiel pour la rentrée 2016.

Spécialité
PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS
de Brevet Professionnel

Épreuve E.13 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise

**Guide pour la préparation et
l'évaluation de l'épreuve E13**

**Évaluation ponctuelle
Contrôle en cours de formation**

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Elle s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa formation, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat à partir des activités réalisées en entreprise et à rendre compte sur :

- l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise ;
- l'organisation du travail ;
- l'organisation du chantier, des postes de travail, gestion de l'espace, gestion et valorisation des déchets ;
- la gestion des moyens (planning de réalisation et de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...) ;
- la gestion de la sécurité (analyse des risques, application du PPSPS, consignes de sécurité, etc. ...) ;
- la gestion et le suivi de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures) ;
- la communication avec les différents partenaires, gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier, conseiller le client ;
- le tutorat et la formation de personnel moins qualifié, démonstration de techniques, de savoir-faire ;
- le choix des techniques et procédés de réalisation et de mise en œuvre ;
- les techniques et procédés de mise en œuvre ;
- le choix des matériaux et matériels pour la réalisation de l'ouvrage.

2. CONSTITUTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

Le candidat doit rendre compte de ses activités réalisées en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise ;
- la deuxième partie présente les activités liées à la réalisation (fabrication et mise en œuvre sur chantier) et le suivi du travail demandé effectués par le candidat en entreprise en relation avec le référentiel du domaine professionnel.

1	Page de garde	1 page	Page de présentation avec Nom Prénom du candidat Identification de l'entreprise de formation Identification de l'établissement de formation Années du cycle de formation, session de l'examen
2	Sommaire	1 page	Titre des documents, des chapitres avec pagination
3	Présentation de l'entreprise	2 à 3 pages	Présentation de l'entreprise, des dirigeants type d'entreprise, nombre de salariés organigramme, organisation de la structure et des équipes place du candidat dans celle-ci typologie de travaux
4	Présentation des situations professionnelles réalisées	12 pages	présentation de 12 situations professionnelles significatives du Brevet Professionnel, vécues et réalisées en entreprise : - types de chantiers, de travaux, - matériaux et produits mis en œuvre, - techniques et méthodes de réalisation, - matériels et moyens humains mobilisés, - niveau de responsabilité et d'autonomie, - mesures de prévention et protection environnementale.

5	Présentation détaillée de 2 situations professionnelles réalisées	6 à 8 pages	<p>Présentation détaillée de deux situations professionnelles réalisées par le candidat en précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – le type de chantier, – la nature des travaux, – l'organisation du chantier et des postes de travail, – les moyens matériels et humains, – la gestion de la sécurité, les moyens mobilisés, – les tâches réalisées, – les techniques et procédés de mise en œuvre, – la gestion des interfaces, et la communication avec les différents acteurs, – le tutorat d'un apprentis ou d'un stagiaire, – le suivi du chantier et les contrôles de qualité, – le niveau d'autonomie et de responsabilité du candidat, <p>Le candidat appréciera l'utilité et l'opportunité de joindre des photos et croquis nécessaires à la présentation de son rapport.</p>
6	Conclusion	1 page	Le candidat précisera en quoi la formation réalisée sur le cycle en entreprise et au centre lui a permis d'évoluer et d'acquérir les compétences du diplôme.
7	Remerciements		Formule à l'initiative du candidat
8	Documents annexes	8 à 10 pages maximum	<p>Le candidat sélectionne les documents qu'il jugera nécessaires pour compléter l'argumentation de ses activités présentées.</p> <p>Il peut être ajouté des documents de plans, des photos, des articles techniques, des extraits de normes, des extraits de fiches techniques ...</p>

Le choix de la présentation et la composition graphique du dossier sont laissés à l'initiative du candidat et devront permettre d'apprécier ses aptitudes à choisir une production graphique de qualité.

Le centre de formation accompagnera le candidat et lui mettra à disposition les moyens techniques de présentation pour l'épreuve orale sur sa demande.

3. PRÉSENTATION DES 12 SITUATIONS PROFESSIONNELLES

Afin d'éviter le syndrome de la page blanche, et de tomber dans le piège de la forme littéraire, il peut être conseillé de présenter les situations sous forme de tableau, selon l'exemple ci-après :

IDENTIFICATION DU CHANTIER :			
Contexte de réalisation :	Neuf <input type="checkbox"/>	Ancien <input type="checkbox"/>	Difficultés rencontrées et prises de décision dans le déroulement des tâches
	Intérieur <input type="checkbox"/>	Extérieur <input type="checkbox"/>	
Activités professionnelles réalisées			
Matériaux, produits particuliers mis en œuvre			
Moyens techniques, matériels			
Application des mesures de sécurité et de prévention			
Niveau d'autonomie et encadrement			

4. PRÉSENTATION ORALE DES DEUX SITUATIONS PROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES

Il appartiendra au candidat de structurer et d'organiser la présentation écrite et graphique de ses activités choisies.

Les deux situations professionnelles retenues devront être différentes, et présenter un caractère professionnel intéressant, portant sur des activités représentatives du secteur professionnel et du niveau du BP.

Il appartiendra au candidat de choisir judicieusement les éléments de présentation, pièces graphiques, photos, commentaires appropriés à la description des tâches réalisées.

Il précisera :

- le type de chantier,
- nature des travaux,
- les activités professionnelles et tâches réalisées,
- l'organisation du travail mise en place,
- les moyens humains mobilisés,
- les moyens techniques et matériels,
- les produits et matériaux mis en œuvre,
- les normes et réglementation appropriées et exploitées,
- les documents liés au chantier et à la mise en œuvre,
- les procédures et mesures de prévention,
- le rôle de tutorat et d'encadrement,
- les techniques et moyens de contrôle utilisés,
- les difficultés rencontrées et les moyens utilisés pour les résoudre,
- etc. ...

Lors de la présentation orale du dossier, il appartiendra au candidat de choisir la stratégie de présentation. À cet effet, il pourra s'il le souhaite utiliser des outils numériques de présentation. Le jury appréciera les capacités du candidat à structurer, justifier, argumenter les renseignements techniques apportés dans les descriptions.

L'autonomie et les compétences en communication écrite et orale seront des éléments devant apparaître dans les présentations lors de l'épreuve.

5. ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 Sécuriser les déplacements ;
- C3.2 Réaliser l'installation de chantier ;
- C3.4 Installer et sécuriser les postes de travail en hauteur et les moyens d'accès ;
- C3.12 Réaliser des raccords ;
- C3.13 Replier le chantier ;
- C4.1 Communiquer avec les interlocuteurs du chantier ;
- C4.2 Animer une petite équipe ;
- C4.3 Rendre compte de ses interventions ;
- C5.1 Effectuer des contrôles ;
- C5.2 Assurer la maintenance préventive des matériels.

6. MODE D'ÉVALUATION

⇒ **Évaluation ponctuelle :**

Déroulement de l'épreuve :

- épreuve orale, d'une durée de 30 minutes : 10 minutes de présentation, 20 minutes d'entretien.

Pour la présentation de son rapport d'activités, le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (ordinateur, vidéo projecteur, etc. ...), les mieux adaptés.

⇒ **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **d'une situation d'évaluation** organisée dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue et dans le cadre des activités habituelles de formation par l'équipe enseignante chargée du domaine professionnel.

Le déroulement de l'épreuve est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle.

7. GRILLE D'ÉVALUATION

Lors de l'évaluation du candidat, une commission composée de deux formateurs et d'au moins un professionnel associé procèdera à la lecture du dossier puis à l'épreuve orale comportant l'exposé du candidat de ses activités présentées dans le rapport, suivi d'un entretien portant sur ces activités.

La proposition de note sera effectuée conjointement par les membres de la commission au regard des compétences signifiées dans le règlement d'examen.

La fiche d'évaluation sera renseignée, et signée par les membres de la commission. Elle sera transmise au dossier d'évaluation de l'épreuve E1 sous couvert du chef de centre.

Le dossier pourra être consulté si besoin par le président du jury de délibération.

Le candidat n'est pas informé de la proposition de note.

Documents pour l'évaluation :

1° Document de préparation de l'oral et de l'entretien avec le candidat :

Sur ce document, les membres de la commission analyse le dossier du candidat et prépare les questions qui seront traitées lors de la phase d'interrogation.

Les questions devront être formulées pour permettre aux membres de la commission d'obtenir des précisions, des compléments sur les techniques, les moyens, les conditions de réalisations des activités.

2° Document d'évaluation :

- à renseigner, à compléter et à signer par les membres de la commission,
- à transmettre au chef de centre à la fin de l'épreuve avec le dossier du candidat.

8. CONSIGNES AUX MEMBRES DE LA COMMISSION D'INTERROGATION

Lors de la lecture des dossiers, les membres de la commission noteront sur la fiche « PREPARATION DE L'INTERROGATION – ENTRETIEN », les thèmes et questions qui seront abordés lors de la phase d'entretien.

Le dossier fera l'objet d'une évaluation à porter sur la fiche « ÉVALUATION DU DOSSIER / RAPPORT D'ACTIVITÉS ».

Chaque critère devra être évalué selon les niveaux précisés.

Lors de phase de présentation puis d'interrogation, les membres de la commission d'interrogation évalueront les compétences visées en précisant le niveau (de 1 à 5) pour chaque critère. Si un critère n'est pas évalué ou évaluable, la ligne correspondante à ce critère ne sera pas renseignée.

Mode opératoire pour la fiche d'évaluation :

- porter l'évaluation de 1 à 5 pour chaque critère évalué,
- reporter la valeur dans la colonne Ni,
- calculer la note de la compétence évaluée dans la colonne NG,
- procéder ainsi pour toutes les compétences,
- pour calculer la note /60 :

$$\frac{\Sigma \text{ des } Ng}{\text{Nb des } Ni \text{ évalués}} \times 12 = \text{note /60}$$

- porter l'évaluation /20

Session 20XX	BREVET PROFESSIONNEL PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS		Logo académie
	Épreuve E1 : Etude Technologique	Coeff. : 8	
	Épreuve E13 - U13 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise	Coeff. : 2	
	Durée 30 minutes (présentation 10 min – entretien 20 min)		

Nom et prénom du candidat : N° d'inscription :

Centre d'examen :	5 niveaux d'évaluation					CALCUL	
	1	2	3	4	5	Notes intermédiaire	Notes globales

EVALUATION DU DOSSIER / RAPPORT D'ACTIVITES

1 : Insuffisant ; 2 : passable ; 3 : acceptable ; 4 : Bien ; 5 : Très Bien

Indiquer par critères le niveau de 1 à 5 atteint par le candidat

COMPÉTENCES	Désignation des critères	évaluation					coef	calcul			
		1	2	3	4	5		Ni	Ng	Total	
CONSTITUTION DU DOSSIER	Qualité de la conception du dossier										/40
	présentation-structure-qualité et respect du cahier des charges						x1				
	rédaction (orthographe, syntaxe, graphisme, illustration)						x1				
	Qualité du contenu technique et description de l'activité										
	pertinence des situations présentées/diplôme						x1				
	niveau de complexité des douze situations présentées/BP						x2				
	niveau de complexité des deux situations développées (temps passés, quantitatifs, méthodes et techniques)						x2				
précision des présentations (explications-croquis)						x1					

COMPÉTENCES	Désignation des critères	évaluation					Ni	Ng	Total
		1	2	3	4	5			
EXPOSÉ - ENTRETIEN	Présentation orale des activités suivie de l'entretien								/60
	C3-1	les déplacements sont sécurisés							
	C3-2	le plan d'installation du chantier est respecté							
		l'organisation du travail est rationnelle et adaptée au chantier							
	C3-4	les opérations proposées sont adaptées et chronologiques							
		les mesures de prévention sont prises en compte dans l'organisation des travaux							
		les postes de travail sont sécurisés							
	C3-12	les moyens de prévention sont présents et utilisés							
		le suivi des travaux est assuré et les résultats sont conformes au cahier des charges							
	C3-13	les raccords et ajustements permettent la clôture du chantier							
		le repli du chantier est assuré							
		les matériaux sont inventoriés							
	C4-1	le tri et l'évacuation des déchets sont assurés							
		la communication orale est claire, précise							
		les moyens techniques de communication sont maîtrisés							
		les situations présentées sont argumentées et le vocabulaire technique utilisé permet est adapté							
	C4-2	la prise en compte des interlocuteurs du chantier permet la valorisation de l'entreprise							
la transmission des techniques et le tutorat sont assurés									
la répartition des tâches dans l'équipe est optimale									
C5-1	la transmission des consignes dans l'équipe est assurée								
	les techniques et moyens de contrôle sont maîtrisés								
C5-2	la maintenance des matériels est assurée								
	le nettoyage des matériels est effectué selon le respect des procédures et de l'environnement								

Observation du jury :	Évaluation	sur	Note Totale
	Note du dossier	/40	/20
	Note de l'oral	/60	
	Note globale	/100	

Nom des évaluateurs	Qualité	Signature
.....
.....
.....

Session 20XX	BREVET PROFESSIONNEL PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS	Logo académie
	Épreuve E1 : Etude Technologique Coeff. : 8 Épreuve E13 - U13 : Suivi et réalisation d'ouvrages en entreprise Durée 30 minutes (présentation 10 min – entretien 20 min) Coeff. : 2	

Candidat
 Nom et prénom : _____ N° d'inscription : _____

Centre d'examen : _____

Membres de Jury

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

Nom et prénom : _____

PRÉPARATION DE L'INTERROGATION - ENTRETIEN

Questions prévues

